

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### GENERALITES

La confirmation de toute commande, ou l'acceptation de toute offre de prix, implique de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes conditions générales de vente. Conformément aux dispositions constantes de la loi et de la jurisprudence, les stipulations des conditions générales de vente ont prééminence sur les conditions générales d'achat, auxquelles le Code de Commerce ne reconnaît pas de valeur légale. Les clauses stipulées sur les bons de commande des clients, ou l'accusé de réception de la part de CODECOR d'un bon de commande, ne peuvent pas modifier nos conditions générales de vente, sauf accord express et stipulé de notre part, ni signifier une acceptation implicite des conditions générales d'achat stipulées ou mentionnées sur un bon de commande. En cas de commandes téléphoniques ou verbales, l'acheteur supporte le risque d'une erreur de transmission ou de compréhension, ainsi que de livraisons incomplètes ou erronées en découlant.

### PRIX

Nos prix s'entendent toujours selon le tarif en vigueur au jour de la livraison. Une modification du prix intervenue entre la date de commande et celle de la livraison ne peut constituer pour l'acheteur une clause de résolution de la vente. Tout ordre ne nous engage qu'après bon de commande régulier. Nous conseillons de grouper les commandes, afin de bénéficier de meilleurs coûts de transport. Les prix de nos offres, sauf stipulation contraire nettement indiquée, ne sont valables que pour les 30 jours suivant la remise de cette offre.

Toute variation dans les cours des éléments constitutifs de nos prix de revient nous autorise à modifier nos prix au moment de la livraison, selon les conditions générales. En cas de modification du prix, CODECOR s'efforcera, dans la mesure du possible, de se mettre en relation avec le client pour l'informer de ce changement de prix, avant la livraison.

### MODIFICATIONS TECHNIQUES

CODECOR s'efforce de permanence d'adapter ses produits au niveau technique. Il se réserve pour cette raison le droit d'apporter à ses produits toutes les modifications qu'il jugerait utiles, sans pour autant avoir l'obligation d'appliquer les dites modifications aux articles précédemment livrés ou commandés. Les modifications techniques apportées aux articles entre la date de la commande et celle de la livraison ne peuvent constituer pour l'acheteur une cause d'annulation de la commande.

### LIVRAISON

En règle générale, nos livraisons sont faites port payé avec débours sur facture et nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même si, par exception, elles sont livrées franco de port. En règle générale, CODECOR reste seule juge du choix du prestataire de transport effectuant la livraison. Il appartient à l'acheteur de vérifier les réceptions dès leur arrivée, et s'il y a lieu, d'avoir recours contre les transporteurs.

La date d'expédition est celle qui détermine l'échéance, quelle que soit la date de réception par le client, CODECOR ne pouvant supporter la responsabilité des délais de transport. Il appartient à l'acheteur de passer ses commandes en temps suffisant pour s'assurer de la disponibilité des articles commandés au moment qu'il souhaite.

### GARANTIE

La garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses par nos usines, à l'exclusion de tout dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. En cas de dommage causés par un produit CODECOR utilisé dans des conditions normales, notre responsabilité ne saurait excéder un montant égal à vingt fois le montant facturé par CODECOR sur ces produits.

Notre responsabilité ne s'étend pas aux défauts ou dommages résultant d'une négligence, d'un mauvais montage ou d'une utilisation différente de la destination initiale du produit, de la part de l'utilisateur. L'acheteur doit se référer aux dispositions techniques pour assurer une utilisation et un montage conformes.

Lorsque nous travaillons sur la base de documents ou plans fournis par le client, il appartient à ce dernier de vérifier leur exactitude ou conformité avant de les communiquer à CODECOR. Nous ferons notre possible pour vérifier les documents fournis et signaler toute erreur identifiée, mais ne saurions être tenus pour responsables d'une réalisation défectueuse liée aux spécifications erronées fournies par l'acheteur, ou à une acceptation de documents contenant des erreurs.

### RECLAMATIONS

Les quantité, qualité, exactitude des cotes, le bon fonctionnement des articles livrés par CODECOR sont vérifiées à plusieurs reprises par nos soins. Toutefois, en cas de réclamation, il appartient à l'acheteur de s'assurer, dès la réception des marchandises, de la régularité de la livraison et d'informer dans les quinze jours le vendeur des vices, inexactitudes ou défauts éventuels. Cette information est à transmettre par écrit et doit contenir des données exactes quant à la nature et l'importance de la réclamation. Les produits sujets à réclamation sont à retourner sans délai, pour examen, franco de port.

### DELAIS

Nos délais sont toujours indiqués de bonne foi, et selon nos prévisions et possibilités au moment de l'offre. Notre responsabilité ne peut être engagée si, entre-temps, des circonstances indépendantes de notre volonté sont cause d'un retard, et en aucun cas une commande en cours d'exécution ne peut être annulée sans prendre en charge les travaux et les approvisionnements déjà effectués à ce moment-là. Dans la mesure du possible, CODECOR tiendra compte des souhaits de délais émis par le client à la commande, si tant est que ces délais sont raisonnables et globalement conformes aux estimations communiquées par CODECOR. CODECOR fera tout son possible pour avertir un client d'un éventuel retard par rapport aux dates agréées.

### CONDITIONS DE REGLEMENT.

Toutes nos marchandises sont payables à notre domicile.

Nous nous réservons le droit, notamment pour une première affaire, ou en cas de cote crédit insuffisante du client, de réclamer un paiement comptant ou sur pro-forma, sans que celui-ci ouvre droit à un escompte.

Conformément à la directive européenne N° 2000/35/CE, et aux lois françaises subséquentes, notamment la loi LME n° 2008-776 du 4/08/2008, à compter du 1er janvier 2009, notre délai de paiement supplétif est de 30 jours nets après la date de facture. Par dérogation, nous pouvons consentir à certains clients le délai maximum autorisé par la loi LME, à savoir 45 jours fin de mois. Aucune autre condition de paiement que celle définie par la loi n'est possible.

La date d'émission de la facture constitue le point de départ de l'échéance, selon les stipulations définies ci-dessus. La facture est émise dès la livraison du produit (Art. L441-3 du Code de Commerce). Pour certains clients qui procèdent à de nombreuses commandes ou livraisons échelonnées dans le mois, CODECOR peut décider, pour des raisons de simplification administrative, et en accord avec le client, d'émettre des factures récapitulatives, dont la fréquence sera à l'appréciation de CODECOR, et en tous cas au moins mensuelle. L'article L442-6 du Code de Commerce stipule que tout délai supérieur au maximum légal est illégal et passible de sanctions, ainsi que le fait de demander à son fournisseur de retarder la date de facture.

En cas de retard de règlement, des pénalités de retard sont dues de plein droit dès le jour suivant la date de paiement stipulée sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sans contestation possible, et calculées avec un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. De plus une indemnité minimum de 40 Euros pour frais de recouvrement est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement, conformément à la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. cette indemnité pourra être majorée si le recouvrement de notre créance entraîne des frais plus importants que l'indemnité minimum prévue par la loi.

Les règlements anticipés par rapport aux échéances définies sur la facture peuvent faire l'objet d'un escompte selon le barème suivant:

1. 0,04 % par jour d'anticipation par rapport à la date d'échéance, ce délai étant calculé par rapport à la date d'opération apparaissant sur les documents bancaires de CODECOR.
2. Pour un paiement à zéro jour réel, selon des modalités agréées entre CODECOR et le client, un taux d'escompte sur facture de 2,75 % sera consenti.

Dans tous les cas, les clients doivent faire leur affaire du règlement au terme convenu, et CODECOR ne fournit jamais ni timbres ou enveloppes pré-affranchies pour l'envoi de traites acceptées ou de chèques. Les traites acceptées doivent être retournées dans un délai maximum de 15 jours après la date de facture.

### RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix, en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des produits. Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### CONTESTATION ET JURIDICTION

Sauf clause compromissoire incluse au contrat, l'attribution de compétence est faite au Tribunal de BOURG EN BRESSE duquel ressort notre siège social, et ce, quelles que soient les conditions de vente et le mode de règlement accepté, même en cas de garantie ou de pluralité des défendeurs.